

LA LETTRE DU CONSEIL

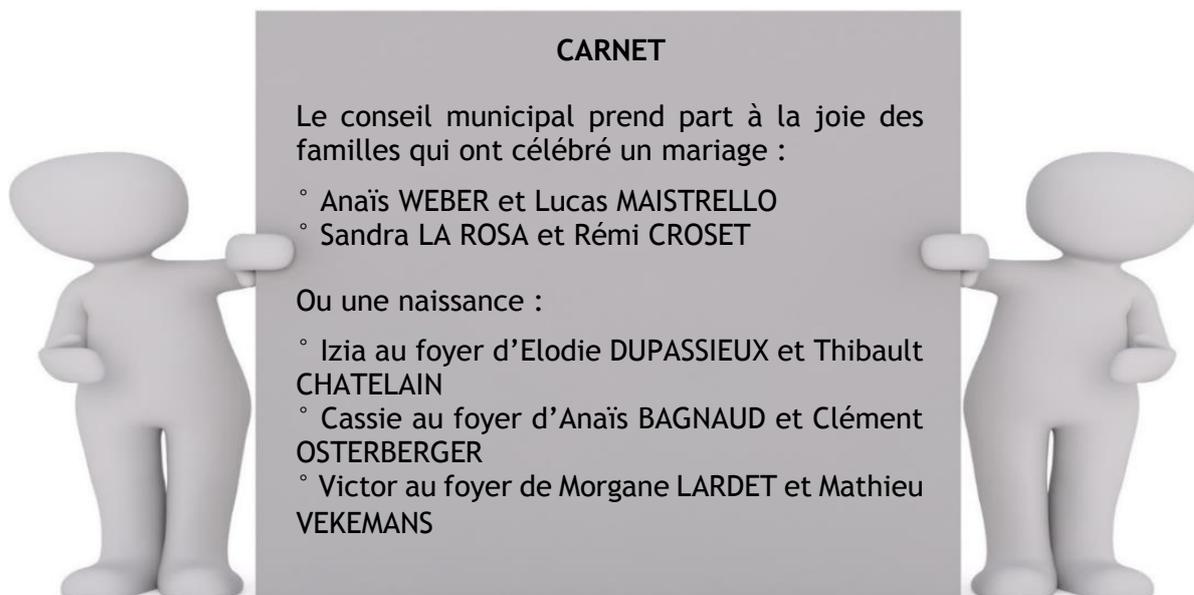
Édition n°8 - AVRIL 2021

Conseil municipal du 14 avril 2021

Procurations : C. DUDRAGUE à S. RIO, S. HYNECK à J-P MICHELLIER.

Marie BICHOFF est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 03/03/21 est approuvé à l'unanimité.



Rapport de délégation - Délibération 2021-26
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN PRÊT

Mme le Maire a décidé de rembourser par anticipation 225 000 € restant dus sur un emprunt au crédit agricole, et ce afin de dégager de la capacité d'emprunt dans les années à venir.

Délibération 2021-27
REFINANCEMENT D'UN CONTRAT DE PRÊT

Le refinancement d'un prêt approuvé lors du précédent Conseil, a été remis à l'ordre du jour, l'organisme financier souhaitant faire modifier la rédaction de la délibération (sans changer les conditions financières).

Délibérations 2021-28, 29, 30 et 31
APPROBATION DES COMPTES 2020

L'exercice comptable se terminant au 31 décembre 2020, le comptable public propose son compte de gestion, le Maire son compte administratif, ces deux arrêtés étant la stricte transcription de toutes les opérations comptables de l'année écoulée. Mme le Maire ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, un adjoint est désigné pour faire procéder au vote. Enfin, il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 580 567,96 €, résultat d'une gestion rigoureuse, à la section d'investissement.

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur le site de la commune - rubrique « vie municipale

RÉALISE 2020 / FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
CHAPITRE	MONTANT	EVOLUTION N-1
Charge à caractère général	433 200,51 €	+ 2 %
Charges de personnel et frais assimilés	975 913,44 €	+ 1,1 %
Atténuations de produits	36 388,00 €	=
Autres charges de gestion courante	163 900,55 €	+ 3,5 %
Charges financières	41 206,60 €	- 14,5 %
Charges exceptionnelles	1 337,36 €	- 88 %
TOTAL	1 651 946,46 €	

Les dépenses sont relativement stables, hormis les charges financières qui décroissent avec les intérêts des prêts en cours.

RECETTES		
CHAPITRE	MONTANT	EVOLUTION N-1
Atténuations de charges	45 552,90 €	- 5 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 310,74 €	+ 24 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	176 010,43 €	- 13 %
Impôts et taxes	1 378 671,00 €	+ 4,5 %
Dotations, subventions et participations	490 333,27 €	- 21 %
Autres produits de gestion courante	49 571,38 €	- 14 %
Produits exceptionnels	64,70 €	- 100 %
TOTAL	2 232 514,42 €	

Les opérations d'ordre de transfert entre sections valorisent les travaux réalisés en régie par nos services techniques (+24%). Les produits de services enregistrent une forte baisse du fait principalement des fermetures liées au COVID. La baisse des dotations est liée à la perte du caractère de « commune défavorisée » en 2020. Les autres produits de gestion courante comprennent les remboursements d'assurance et les locations de locaux notamment qui ont été moins importants en 2020 qu'en 2019.

Soit un excédent global de 580 567,96 €

RÉALISÉ 2020 / INVESTISSEMENT

Les principales dépenses pour un montant total de 963 491,46 € sont la rénovation de l'église, la réfection de la petite salle de l'ébène avec mise aux normes PMR, la modernisation de l'éclairage public, la réalisation de cheminements piétonniers et la réalisation de la sécurisation des Villards.

Les recettes représentent 2 020 968,50 € dont 1 140 000 € environ d'excédent de 2019.

Soit un excédent global de 1 057 477,04 €



Mairie de La Biolle :

Contact : ✉ 135 Route de la Chambotte, 73410 La Biolle - ☎ 04.79.54.76.06 - @ mairie@la-biolle.fr

Informations sur : www.la-biolle.fr

Délibération 2021-32

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Face à la crise sanitaire traversée, qui a lourdement impactée la vie associative, la commune a fait le choix de maintenir l'enveloppe globale des dotations aux associations. Après examen des demandes par la commission sociale, les montants des subventions allouées ont été approuvés (le détail est consultable sur le site de la commune).

Délibération 2021-33

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Suite à la réforme de la fiscalité locale, les communes ne votent désormais que les taux de foncier bâti et non bâti. La commune décide de ne pas augmenter ces taux pour 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 35,61%

(Taux communal 2020 : 24,58% + part départementale 11,03%)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 65,98%.

Délibération 2021-34

VOTE DU BUDGET 2021**BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 / FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
Charge à caractère général	525 450,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 162 000,00 €
Atténuations de produits	40 000,00 €
Virement à la section d'investissement	472 259,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 010,00 €
Autres charges de gestion courante	193 760,00 €
Charges financières	58 050,00 €
Charges exceptionnelles	0 €
TOTAL	2 465 529,00 €

Les augmentations de charges correspondent essentiellement aux prévisions de dépenses supplémentaires avec l'ouverture de la crèche (fournitures, repas, couches, personnels...). Les charges financières elles augmentent principalement avec le nouveau prêt permettant de financer l'école.

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
Atténuations de charges	12 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 300,00 €
Impôts et taxes	1 398 789,00 €
Dotations, subventions et participations	463 900,00 €
Autres produits de gestion courante	43 340,00 €
Produits exceptionnels	7200,00 €
TOTAL	2 465 529,00 €

L'augmentation des recettes est elle aussi liée à une prévision de recettes supplémentaires avec la crèche et une importante coupe de bois.



Mairie de La Biolle :

Contact : ✉ 135 Route de la Chambotte, 73410 La Biolle - ☎ 04.79.54.76.06 - @ mairie@la-biolle.fr

Informations sur : www.la-biolle.fr

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 / INVESTISSEMENT

Les nouveaux crédits d'investissement représentent environ 1,3M d'euros (remboursement des emprunts déduits). Ils sont affectés comme suit :

- ☑ 940 000 € en faveur de l'enfance et de la jeunesse soit 70% du global (aménagement de l'accès crèche et première part de la rénovation de l'école)
- ☑ 50 000 € en faveur de la modernisation des services (numérique, communication...)
- ☑ 60 000 € en faveur de l'environnement et la transition énergétique (modernisation de l'éclairage public pour moins de consommation, repeuplement en forêt avec des espèces moins sujettes aux aléas climatiques et aux maladies)
- ☑ 55 000 € en faveur de la vie associative et l'animation du village (amélioration de l'accueil au stade avec les vestiaires, aménagement des aires de convivialité dans les hameaux...)
- ☑ 40 000 € en faveur de la sécurisation routière et piétonnière
- ☑ 25 000 € en faveur du patrimoine

Par prudence, les recettes d'investissement résultent uniquement de la somme des restes à réaliser et du nouveau prêt, les subventions attendues ne seront inscrites au budget qu'après notification officielle.

Les projections sur le mandat sont rassurantes ce qui réaffirme que les finances de la commune sont saines et gérées avec rigueur.

La capacité de désendettement de la commune s'élève à 7 ans suite au prêt pour l'école (les règles comptables fixant la limite à 12 ans), elle redescend aux alentours de 5 ans en fin de mandat pour retrouver un seuil de 2,5 ans dès 2029 avec la fin de la majeure partie des prêts en cours. Le taux de couverture, que la prudence invite à maintenir en dessous de 66 %, est inférieur à ce chiffre tout au long du mandat.

Le budget présenté par Mme Le Maire est approuvé avec 19 voix et 5 abstentions de l'équipe de Mieux Vivre La Biolle.

Délibération 2021-35

AUTORISATION DE PROGRAMME : RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE

L'autorisation de programme initialement inscrite au budget pour le montant des études est annulée et remplacée par une autorisation de programme sur la globalité de l'opération et pour les 4 ans correspondant à la durée des travaux.

Délibérations 2021-36, 37 et 38

DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune sollicite l'aide maximale de l'état pour les trois opérations suivantes : aménagement de l'accès au bâtiment intergénérationnel (DSIL), vestiaires supplémentaires du stade (DETR) et réfection de la chaufferie de l'école élémentaire (DSIL rénovation énergétique)



KRONOS : Le numéro 36 est disponible !

Il est disponible dans tous les points de vente habituels au prix de 10€.

Toutes les infos de l'association sur le site :

www.kronos-albanais.org



PROCHAIN CONSEIL : Le 19 mai à 20h salle de l'ébène



Mairie de La Biolle :

Contact : ✉ 135 Route de la Chambotte, 73410 La Biolle - ☎ 04.79.54.76.06 - @ mairie@la-biolle.fr

Informations sur : www.la-biolle.fr